

30.05.2008 – 10:15 Uhr

Migros Assistance désormais complétée par une assurance protection juridique

Zürich (ots) -

Depuis le 29 mai 2008, Migros Assistance propose à la clientèle, au-delà du secours routier et de l'assurance voyage lancés avec succès l'an dernier, également une assurance protection juridique. Et cela, comme il se doit à Migros, à des conditions particulièrement favorables s'agissant du rapport prix/prestation. Cette nouvelle assurance, valable dans le monde entier et qui protège toutes les personnes faisant ménage commun, est le fruit d'un partenariat avec CAP, l'une des plus importantes entreprises de Suisse active dans le domaine de la protection juridique.

Au-delà d'un rapport prix/prestation exceptionnel, les deux nouveaux produits Migros Assistance, à savoir les assurances «Protection juridique circulation» et «Protection juridique combinée» proposées aux prix de Fr. 80.-, respectivement Fr. 260.- par an, offrent des avantages de taille tels que la coassurance automatique de tous les membres du ménage, une protection valable dans le monde entier et une assistance juridique gratuite. Sont couverts les honoraires d'avocat, les frais de justice, d'enquête et d'expertise, les indemnités de procès, les cautions pénales ainsi que les frais de médiation. Ainsi, cette assurance protection juridique prend en charge non seulement les factures de votre avocat en cas de litige mais encore les frais de justice et de procédure.

La protection juridique circulation vaut pour les litiges dans lesquels l'assuré peut être impliqué en tant que détenteur, conducteur ou passager d'un véhicule, ou encore comme piéton, cavalier ou cycliste. Elle inclut les domaines juridiques les plus divers tels que le droit des assurances, le droit des patients, le droit pénal et le droit de la responsabilité civile.

La protection juridique combinée inclut, parallèlement au domaine de la circulation, une assurance pour les litiges susceptibles de survenir à propos d'autres aspects de la vie privée. Elle couvre notamment ceux auxquels vous êtes partie en tant que locataire, consommateur, usager de la route, sportif, vacancier ou employé. Les nouvelles offres de Migros Assistance s'appuient sur un partenariat avec la CAP Compagnie d'assurance de protection juridique SA qui dispose d'un vaste réseau d'avocats. La protection juridique Migros complète dès lors idéalement les produits actuels «Assistance dépannage» et «Assurance voyage».

Autre avantage: il est possible de souscrire l'assurance protection juridique directement sur Internet à l'adresse www.migros.ch/assistance ou par téléphone au numéro 0848 99 11 99.

Zurich, le 30 mai 2008

Fédération des coopératives Migros
Corporate Communications
Limmatstrasse 152
Case postale 1766
CH-8031 Zurich
Centrale +41 (0)44 277 21 11
Fax +41 (0)44 277 23 33
media@migros.ch
www.migros.ch

Contact:

Urs Peter Naef, porte-parole FCM, tél. 044 277 20 66, e-mail:
urs-peter.naef@mgb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100562909> abgerufen werden.